

## SYNTHESE MESURES ADDITIONNELLES GOUTTELETTES

Code: REF-162\_F

Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système

sanitaire\HPCI Version : 1

## Mode de transmission:

- Par contact direct = par projection de gouttelettes générées par la toux, la conversation. Ces particules peuvent occasionner une infection en atteignant les muqueuses (yeux, bouche, nez, gorge) d'une autre personne
- Par contact indirect =dépôt des particules sur les surfaces de l'environnement du résident-e

ME	SURES COMPLEMENTAIRES AUX PRECAUTIONS STANDARD
Information au resident-e  Placement du	<ul> <li>Mise en place mesures additionnelles gouttelettes sur prescription médicale</li> <li>Expliquer les motifs des mesures instaurées</li> <li>Enseigner les indications et la technique du port du masque et de désinfection des mains</li> <li>Mettre à disposition des masques et la solution hydro-alcoolique</li> <li>Placement en chambre individuelle avec WC ou chaise percée dédiée ou</li> </ul>
resident-e	port de masque si WC commun  Ou  Cohortage possible (placer plusieurs résident-e-s ayant le même agent infectieux dans la même chambre) avec WC ou chaise percée dédiée ou port de masque si WC commun  Ou  Séparation géographique avec WC ou chaise percée dédiée ou port de masque si WC commun
Déplacement/transfert du resident-e	<ul> <li>Informer le service destinataire avant le transport du résident-e</li> <li>Sortie de chambre, limiter aux besoins vitaux</li> <li>Si sortie du résident-e de la chambre avec des habits, protection et literie propre</li> <li>Isoler le site porteur ou infecté (Ex : pansement, vider le sac collecteur,)</li> <li>Pour le transport, pas de surblouse, pas de gants mais port du masque pour la-le résident-e</li> <li>Pour le transport, pas de surblouse, pas de gants et pas de masque pour l'accompagnant</li> </ul>
Masque/Lunettes	<ul> <li>Lors de toutes activité dans un périmètre de 2 mètres du résident-e port du masque et des lunettes de protection</li> </ul>
Surblouse	<ul> <li>Lors de contact avec la-le résident-e et/ou l'environnement direct du résident-e</li> <li>Peut être utilisée 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre)</li> </ul>
Information aux visites	Informer de la mesure d'isolement et sur les mesures à prendre : - Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre Port du masque - Ne pas s'asseoir sur le lit

Nom et emplacement du fichier	Page
Synthèse des mesures additionnelles gouttelettes/site internet HPCI	
Fribourg	